



16ème législature

Question N° : 18494	De Mme Clémentine Autain (Non inscrit - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >drogue	Tête d'analyse >Lutte contre le trafic de drogue	Analyse > Lutte contre le trafic de drogue.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la politique menée en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Il y a trois semaines, deux personnes étaient tuées en pleine rue à Sevran, vraisemblablement dans le cadre d'un règlement de compte entre trafiquants. Ces assassinats s'inscrivent dans un contexte national où les règlements de compte font régulièrement la une de l'actualité. Mme la députée rappelle que le péril d'une submersion du pays : le trafic, charriant son lot de corruption du personnel public, de violences de quotidien, de marché parallèle, est une réalité tangible, sans qu'il soit besoin de s'appuyer sur des exemples latino-américains. À cet égard, les Pays-Bas sont désormais considérés par les autorités policières française comme un « narco-État ». En déployant régulièrement sur le territoire, dans les cadres des « opérations place nette », d'importants effectifs de forces de l'ordre et en effectuant des saisies résiduelles au regard des flux en circulation sur notre territoire, M. le ministre privilégie la communication au détriment de l'efficacité. Mme la députée rappelle que ces déploiements sont sévèrement critiqués par les acteurs de terrain au regard de leur absence totale d'efficacité sur le trafic, provoquant uniquement des déplacements des lieux de vente et l'arrestation des membres subalternes des organisations criminelles. Au surplus, les enjeux de sécurité publique afférents aux jeux Olympiques de Paris forcent au rapatriement des forces déployés dans le cadre de la lutte contre ce trafic. Mme la députée souhaite que M. le ministre apporte des précisions sur les effectifs qui resteront alloués à la mission de lutte contre le trafic de stupéfiants durant la période des jeux Olympiques. D'autre part, elle souhaite savoir quand le débat indispensable sur une réforme de la doctrine de lutte contre ledit trafic sera mis à l'ordre du jour de la représentation nationale, afin de tourner la page des pratiques dont l'inefficacité n'est plus à prouver.